

1	Circulaire du 15 juillet 1992 de l'Office fédéral de la justice aux Autorités cantonales de surveillance de l'état civil	92-07-01
---	---	-----------------

Reconnaissance et transcription en Suisse des adoptions intervenues à l'étranger (pour mémoire¹)

¹Le texte de cette circulaire n'est pas inséré dans le présent Manuel de l'état civil. La version allemande peut être consultée dans la REC 1993, p. 33 (note du 1er juillet 1995).